

REALISATION DU BILAN SOCIAL 2019

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, chaque autorité territoriale doit présenter au moins tous les deux ans au Comité technique placé auprès d'elle, un rapport sur l'état de la collectivité.

Ces bilans sociaux seront transmis par le Centre de Gestion, après vérification, à la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

L'arrêté du 12 août 2019 fixe la liste des indicateurs contenus dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu par l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Vous pouvez également consulter la note d'information de la DGCL qui détaille les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales doivent établir le rapport au comité technique, [en cliquant ici](#).

Campagne 2019

L'année 2020 est marquée par l'élaboration du rapport sur l'état de la collectivité 2019, plus communément appelé bilan social. À cette occasion, le Centre de Gestion de la Vienne mettra à votre disposition, le 15 juin, l'application www.donnees-sociales.fr.

Votre identifiant et votre mot de passe vous seront transmis par voie postale.

Si vous souhaitez débiter votre saisie avant cette date, vous pouvez nous contacter pour obtenir vos identifiants à l'adresse suivante : bilansocial@cdg86.fr

- Un pré-remplissage et des contrôles de cohérence

Afin de vous aider dans la saisie, l'application « données sociales 2019 » vous offre la possibilité de préremplir votre bilan social.

L'option privilégiée est celle de l'import de la N4DS (Norme pour les Déclarations Dématérialisées Des Données Sociales) vous permettant de préremplir les parties :

- Effectifs
- Rémunérations
- Temps de travail
- Mouvements

Si vous avez commencé la saisie avec le fichier mis à disposition sur le site de la DGCL ou via un export « SIRH – Bilan Social », vous avez également la possibilité d'importer ce fichier dans l'application.

Quelle que soit l'option de pré-remplissage retenue, les multiples contrôles de cohérence présents vous accompagnent lors de la saisie et vous assurent de la fiabilité des données.

- Nouvelles fonctionnalités présentes au sein de l'application « données sociales 2019 »

- Export, au format Excel, des données présentes en agent par agent au cours de la saisie ;
- Naviguer entre différents agents tout en conservant la rubrique sélectionnée (par exemple, je saisis la formation en agent par agent. Je peux faire défiler la rubrique "formation" pour chaque agent sans avoir à revenir à la liste des agents).

- Des synthèses issues du bilan social pour mieux comprendre vos données sociales

Une synthèse chiffrée et graphique de vos données sera disponible dans l'application une fois le bilan social validé par le Centre de Gestion. Cette synthèse reprendra les principales thématiques présentes au sein du bilan social et pourra vous servir lors de sa présentation en Comité technique.

- D'autres synthèses pourront vous être proposées sur les thèmes suivants :

- Les absences ;
- Les données "parité" avec le rapport de situation comparée - Égalité Professionnelle ;
- La santé, la sécurité et les conditions de travail ;
- Les risques psychosociaux.

Une adresse de messagerie bilansocial@cdg86.fr est à votre disposition pour toutes les questions relatives à cette application.

Vous trouverez sur le [site Internet du Centre de gestion](#), le guide utilisateur de l'application Données sociales et la foire aux questions.

Report de la date d'échéance de présentation du bilan social 2019

Compte tenu de la crise sanitaire et de la période de confinement, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) et la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) préconisent de présenter ce bilan le plus tôt possible et au plus tard **le 30 septembre 2020**.